

# Projet éducatif 2022

## Accueil de Loisirs Enfance / Jeunesse

Le Centre de Loisirs a pour objet de contribuer au développement et à l'épanouissement du plus grand nombre d'enfants et de jeunes, par le biais d'actions socio-éducatives et culturelles. Ceci en promouvant certaines valeurs, telles que :

### Respect :

- de la différence (couleur de peau, physique, handicap, culture...) :
- de la politesse et des règles de vie
- des autres (notamment dans le comportement) :
- des lieux d'accueil et du matériel

### Favoriser l'accès au plus grand nombre :

- Avec des tarifs abordables
- En se déplaçant dans les communes
- Avec des horaires et des périodes d'ouverture adaptées aux demandes des parents et des jeunes
- En mettant en place des activités adaptées à l'âge des enfants et des jeunes

### Lutter contre l'inactivité et, en conséquence, l'individualisme :

- Eviter que les enfants et les jeunes restent seuls chez eux durant toutes les vacances

### Lieu de rencontre et de convivialité :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se retrouver en dehors du temps scolaire, dans un contexte de loisirs
- Permettre à des enfants et des jeunes originaires de différentes communes et issus de différents milieux sociaux de se rencontrer ou de se retrouver

### Favoriser la découverte :

- De nouvelles activités : sportives, culturelles, artistiques
- Du canton
- Des savoirs-faire des gens qui nous entourent

### **Respect de l'environnement :**

- Favoriser l'utilisation du matériel de récupération
- Limitation des déchets et tri (compost, tri sélectif)
- Inciter les parents au co-voiturage
- Ouvrir les enfants et les jeunes à la nécessité du respect de l'environnement
- Ouvrir les enfants et les jeunes à une meilleure connaissance du milieu naturel qui les entoure pour l'aimer et ainsi, mieux le respecter

### **Impliquer les familles et les jeunes :**

- dans la vie du centre de loisirs (accompagnement sur les activités)
- dans l'organisation de projets sur le territoire
- dans la vie de l'AACA (participation et investissement au sein de la commission enfance/jeunesse, du Comité technique et du comité de Pilotage Jeunesse et du Conseil d'Administration)